

## DOCUMENTS A FOURNIR / CARTE GRISE

### VÉHICULE D'OCCASION

#### **ORIGINAL de la CARTE GRISE**

#### **Original de la DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE**

Ce document est OBLIGATOIRE pour n'importe quelle demande de carte grise.  
L'adresse qui y figure doit être IDENTIQUE à celle de votre justificatif de domicile.

#### **Original de la DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE**

Il est important de vérifier la case (C4.1) de la carte grise pour savoir s'il y a 1 ou 2 vendeurs, S'il y a écrit 2, alors il faut 2 signatures vendeurs. Pour être recevable, le document ne doit comporter aucune rature, aucune surcharge et ne doit pas être en copie (même partielle).

#### **Original du MANDAT D'IMMATRICULATION**

Document à rajouter au dossier carte grise si et seulement si vous faites appel à un professionnel agréé.

#### **Photocopie du CONTRÔLE TECHNIQUE** (*uniquement pour les véhicules concernés*)

Le contrôle technique du véhicule doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement du nouveau certificat d'immatriculation dans le système SIV et non le jour de la signature de la vente ou de la date du courrier.

#### **Photocopie du PERMIS de CONDUIRE du titulaire**

Recto/Verso du Permis de Conduire (français ou étranger) correspondant à la catégorie du véhicule.

#### **Photocopie de la CARTE D'IDENTITÉ DU ou DES titulaires ou LIVRET DE FAMILLE**

Recto/Verso

#### **Photocopie du JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois**

Sont acceptés par le Ministère de l'Intérieur : facture d'eau, de gaz ou d'électricité, facture Internet, de téléphone fixe ou de téléphone portable, avis d'imposition (ou non-imposition), attestation d'assurance logement, quittance de loyer (uniquement si elle émane d'un professionnel de l'immobilier).

#### **Photocopie ATTESTATION** (à demander à votre assureur) + **CERTIFICAT D'ASSURANCE du véhicule** (*obligatoire depuis le 14/08/2017*)

Attestation d'Assurance / carte verte du véhicule en cours de validité

#### **Certificat de non gage** (à demander sur internet)

#### **SI PROFESSIONNEL UNIQUEMENT : KBIS + CACHET établi depuis moins de 2 ans**